

- **physique**, la liberté de déplacement.
- **éducatif**, le droit à une scolarisation.
- **civique**, le droit de vote.
- **culturel**, pouvoir développer sa culture.
- **numérique**, adaptation des systèmes numériques.
- **travail**, pouvoir travailler en milieu ordinaire.
- **santé**, avoir accès aux services de santé promotionnels, préventifs et curatifs.

Permettre une vie ordinaire.

Terme de **la Convention relative aux droits des personnes handicapées** sur la base de **la Déclaration universelle des droits de l'homme**.

1.2 Handicap visuel :

On estime à **1,2 million** le nombre de **personnes malvoyantes** et à **65 000** le nombre d'**aveugles** en France.

Handicap visuel : incapacités et difficultés courantes

- reconnaître sans se tromper,
- voir de loin, reconnaître les formes,
- lire en vision fine : distinguer les détails,
- déchiffrer la signalisation,
- se repérer dans l'espace,
- s'orienter,
- se déplacer.

1.3 Exemples de mise en situation, avec les yeux bandés :

•Sur une vaste place, emprunter le cheminement piéton.

Comment distinguer la chaussée de l'espace protégé ?

•Devant un distributeur de billets.

Comment retirer son argent ?

•Dans le métro.

Comment descendre à la station désirée ?

La Mallette de l'Accessibilité : Fiche Généralités

- **Devant un digicode.**

Comment faire pour appeler la personne que vous allez rencontrer ?

- **Dans l'ascenseur.**

Comment faire pour trouver le bouton qui vous mènera au bon étage ?